



**HAL**  
open science

## La communication d'organisation : des métiers innommables ?

Pierre de Saint-Georges

► **To cite this version:**

Pierre de Saint-Georges. La communication d'organisation : des métiers innommables ?. 2012. hal-01005321

**HAL Id: hal-01005321**

**<https://hal.science/hal-01005321>**

Preprint submitted on 12 Jun 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **La communication d'organisation : des métiers innommables ?**

Pierre de Saint-Georges, professeur émérite, École de communication UCL

L'idée de cette brève intervention, que je vois comme une sorte de « billet », est d'inviter chacun à se questionner sur la manière dont nous nommons, entre nous et en public, les professionnels de la communication d'organisation.

Chargés de communication, relationnistes, conseillers en relations publiques ou en relations-publics, conseillers en communication, responsables de communication, communicateurs, communicants, lobbyistes, etc. ... Petit brainstorming initial : quels termes utilisons-nous pour désigner ceux qui pratiquent les métiers auxquels nous formons ?

Les dénominations existantes sont nombreuses. C'est évident. Elles sont aussi peu spécifiques comparées à celles de métiers équivalents. Que pensons-nous de cette terminologie à la fois peu précise et foisonnante ? Quel(s) serai(en)t donc le (ou les) terme(s) générique(s) adéquat(s) ? Les professionnels de la communication exercent-ils vraiment un métier innommable ?

Il m'a semblé que cela valait un débat entre nous. N'est-il pas vrai que si nous ne pouvons pas nommer les choses, il y a beaucoup de chances pour qu'elles ne soient pas suffisamment construites, voire existantes.

Entre parenthèses, mais ce n'est pas l'objet de cette réflexion, cela pourrait nous renvoyer aussi par ailleurs à nous interroger sur la dénomination de notre propre domaine scientifique : pourquoi donc « sciences de l'information et de la communication » - quel est le sens de cette distinction ? - ou encore le nom du groupe FNRS qui nous réunit ici « Théories des relations publiques et théories de la communication » ?

Je tiens à dire que, même si je vais être amené à prendre une position, mon propos se veut tout à fait ouvert à une discussion que je souhaite et dont j'aimerais que nous tirions ensemble des perspectives sinon des conclusions. C'est au fond dans l'espoir

de susciter une prise de position (ou de conscience) collégiale que je fais cette intervention. Sait-on jamais ?

Pour aborder cette question de la dénomination générique identifiant les professionnels de la communication, je vais prendre le point de vue du lexicologue. La lexicologie est, comme vous le savez, une des branches de la linguistique qui se donne pour mission d'étudier tout spécialement les mots dans leurs formes et leurs significations.

Pour cela, j'ai tout simplement consulté quatre dictionnaires de référence (le Robert, le Larousse, le Littré et le dictionnaire de l'Académie française) et je me suis centré principalement sur les termes de communicant et de communicateur. Pourquoi ? Parce qu'ils sont les plus courts. Ils se limitent à un seul mot contrairement à la plupart des autres expressions. Ces termes de communicant et de communicateur sont très courants ; ils sont fréquemment utilisés (parfois l'un pour l'autre d'ailleurs) pour désigner l'ensemble des praticiens en question. C'est cet aspect générique devant désigner l'ensemble des professionnels concernés qui m'a essentiellement intéressé ici.

## **Que disent ces dictionnaires ?**

Pour le Robert, le communicant est « *un spécialiste de la communication* », tandis que le communicateur est « *un spécialiste, un professionnel de la communication* ». On notera cette distinction intéressante, mettant l'accent sur le caractère professionnel du communicateur.

Pour le Larousse (qui est une encyclopédie et non un dictionnaire de langue), par contre, les deux termes sont strictement synonymes au sens de « *personne douée pour la communication médiatique* ». L'aspect médiatique est cependant un élément de sens en plus, que le Robert ne retenait pas comme tel.

Il est tentant d'ébaucher une articulation provisoire entre ces deux définitions : on aurait ainsi, d'une part, « un spécialiste de la communication *médiatique* » et d'autre part « un spécialiste *professionnel* de la communication *médiatique* ». Faut-il tenir à ce « médiatique » ? (Cela ne nous engage pas sur la nature des médias utilisés, mais c'est peut-être aussi une inutile précision que d'ajouter un adjectif en plus).

Faisons un pas de plus. Dans les deux cas (le Robert et le Larousse et à la fois pour communicant et pour communicateur), il s'agit aussi d'une « *personne qui fait passer efficacement une information, un message* » (Robert), « *qui communique efficacement, qui sait imposer au public son image ou son message* » (Larousse). C'est évidemment à nouveau intéressant pour notre réflexion. On s'y retrouve bien, mais

cet élément supplémentaire ne départage pas les deux termes. Il est valable dans les deux cas.

Voyons ce qu'en dit maintenant le Littré. Pour l'un et l'autre terme (communicant ou communicateur), le Littré quant à lui ne retient que l'aspect adjectif signifiant « *qui communique* », « *qui met en communication* » ou « *qui sert à mettre en communication* » (*Vases communicants, chambres communicantes, fil communicateur*).

Le dictionnaire de l'Académie française rejoint Le Littré en ce qui concerne le mot « communicateur » (= qui met en communication, *fil communicateur*). Mais, étonnante surprise, l'Académie réserve strictement le terme « communicant » à un usage très précis : « *auteur d'un exposé fait devant une société savante, une assemblée* ».

Je suis donc très clairement ici pour l'instant aux yeux de l'Académie un communicant puisque je me trouve à faire un exposé (une « communication ») devant une société savante ! Mais l'Académie ajoute une remarque pas banale du tout qu'il faut souligner : « *terme à éviter dans toute autre acception* ».

## **Que peut-on conclure ?**

Tout le monde étant susceptible d'être un communicant sans être pour autant un professionnel de la communication (ou de la communication médiatique), il semble, du point de vue lexicologique, qu'il faille opter pour le terme communicateur indépendamment même de la consigne normative de l'Académie à propos du terme communicant. A fortiori évidemment si on la prend en compte.

Ainsi, un directeur ou un président d'entreprise peuvent être des communicants doués (être de « grands communicants »), cela arrive (comme d'ailleurs l'inverse), mais ils n'exercent pas pour autant un métier spécialisé de la communication. Ce n'est pas le leur, ce n'est pas leur fonction dans l'organisation ou l'entreprise. Ils ne sont donc pas dans ce sens des communicateurs. Accepter qu'ils soient communicateurs, (ce qui est néanmoins assez fréquent, je crois) serait en fait nier qu'il existe des spécialistes et que le métier de ces spécialistes ne se limite pas « à être doué pour la communication » (au sens bien souvent de « doué pour l'expression dans les médias »).

Reste peut-être un terme intéressant qui pourrait être à la base d'un autre compromis terminologique. Il est apparu fin XIX - début XX : celui de « communicateur ». Il n'est plus présent dans aucun des dictionnaires récents alors qu'il figure, par exemple, dans

le Grand Larousse de 1922 (d'autres recherches devraient nous apprendre quand et pourquoi ce terme est passé aux oubliettes de la langue).

« Communicateur » désignait une réalité pas très éloignée de notre champ : « celui qui envoie des communiqués » (*communicateur ministériel*). Ce terme aurait le mérite d'être spécifique et d'être un label original. Mais il a un gros ennui à mes yeux, son féminin est vraiment peu élégant (du moins à mes yeux).

Il semble donc que le terme à retenir et à promouvoir soit celui de communicateur. En articulant l'ensemble des éléments relevés, on pourrait en formuler la définition suivante : « spécialiste professionnel de la communication médiatique qui fait passer efficacement une information et sait imposer au public son image ou son message » (sans doute en fait celui de son organisation ou de son entreprise).

Ce dernier élément le distingue nettement du journaliste qui est aussi un professionnel de la communication médiatique (mais sans doute devrait-on dire plus exactement de *l'information* médiatique) et qui à ce titre n'a pas quant à lui à « imposer » un message ou une image.

Voilà ! Partagez-vous cette proposition ? Ce terme de communicateur a-t-il à vos yeux le mérite d'apporter un label spécifique qui rendrait nommable de manière plus univoque les professionnels de la communication ? Ou, par contre, tenez-vous à un autre mot ? Lequel ? Au nom de quoi ?

Le débat est ouvert.